Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2296

Artikel: Aide fédérale aux médias en ligne : les mesures d'aide aux médias vont être discutées cette semaine : les titres en ligne devraient subir une forme de discrimination par l'ampleur des exigences qui leur sont adressées

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024136

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aide fédérale aux médias en ligne

Les mesures d'aide aux médias vont être discutées cette semaine. Les titres en ligne devraient subir une forme de discrimination par l'ampleur des exigences qui leur sont adressées

Yvette Jaggi - 07 septembre 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/37281

Ce jeudi 10 septembre, dans le débat sur le train de mesures en faveur des médias proposées par le Conseil fédéral dans son message du 29 avril dernier, le Conseil national pourrait à la fois reconnaître l'efficacité du lobbying de Tamedia, principal groupe éditorial de Suisse, et renforcer l'inconséquence de l'option prise par le Conseil des États en juin dernier.

En effet, premièrement, la majorité des élus à la chambre des cantons se déclare prête à renforcer les mesures en faveur de la presse écrite et radio-télévisée, y compris celle de Tamedia. Lequel combine imperturbablement les bénéfices distribués aux actionnaires, les restructurations et les réductions de personnel.

Deuxièmement, les sénateurs avaient à peine approuvé également le projet de loi sur la modeste aide aux médias en ligne qu'ils en bloquaient le financement par le biais du frein aux dépenses. *«Un impair»* à 30 millions, dûment dénoncé par Syndicom.

Conditions drastiques

Malgré l'existence de titres des plus sérieux de par leur contenu et des plus novateurs de par leur modèle d'affaires, les médias en ligne restent encore suspects. Et ils devraient satisfaire à des conditions particulièrement exigeantes pour bénéficier de l'aide envisagée.

Sans l'avouer, les parlementaires se méfient des médias en ligne, et même de ceux, très peu nombreux d'ailleurs, qui répondent aux onze conditions posées dans le projet de loi les concernant. Ces dernières commencent avec l'exigence d'un chiffre d'affaires en partie au moins réalisé par les abonnements et les dons, ainsi que d'une offre rédactionnelle actualisée en permanence et clairement séparée de la publicité.

Suivent évidemment le respect des pratiques journalistiques reconnues dans la branche, mais aussi le caractère privé de la structure (pas de journaux officiels ni de périodiques communaux). À noter que les derniers points requièrent que les situations de handicap et l'épanouissement des enfants fassent l'objet de mesures particulières de la part des rédactions.

En revanche, rien sur les conditions de travail. La situation des salariés n'est même pas mentionnée – et donc laissée aux bons soins des partenaires sociaux.

Entre l'accès gratuit à tout ou partie de l'offre, les dures contraintes réglementaires, l'indépendance rédactionnelle et l'autonomie financière d'un organe de presse en ligne, les paramètres à prendre en compte pour établir un modèle d'affaires viable resteront de toute évidence difficiles à concilier.

Titres en ligne: le temps presse

Consciente des difficultés, la commission du National a préconisé, par 13 voix contre 12, de scinder le projet de loi présenté par le Conseil fédéral et de revoir son troisième volet, celui qui concerne précisément les médias en ligne.

Le président de cette Commission des transports et des télécommunications, le Vert lucernois Michael Töngi, familier du journal digital de Suisse centrale intitulé *Zentralplus*, consent bien sûr à réexaminer la question mais ne cache pas son impatience. Selon lui, le temps presse. Il devient urgent de voler au secours de quelques journaux en ligne dignes d'un soutien au sens du projet de loi.

Deux titres peuvent être cités. En tête, bien sûr, le journal en ligne zurichois *Republik* diffusé six jours sur sept, à cinq heures zéro deux tapantes qui, après

deux ans et demi de parution, vient de passer le cap des 25 000 coopérateurs-abonnés inscrits au registre de l'éditeur ProjectR – qui a publié, aussi en français, sa position vis-à-vis de l'aide aux médias. Ces sociétaires auraient à se prononcer, le cas échéant, sur l'acceptation d'un soutien fédéral à leur quotidien.

Ensuite, mention peut être faite de *Heidi.news*, seul quotidien en ligne romand, qui comprend une respectable palette de sept *«flux»* dans les domaines de la santé, des sciences, du climat, de l'innovation, notamment. Comme *Republik*, *Heidi.news* fonctionne sans publicité et publie sur son site ses sources de financement, au nombre desquelles figurent plusieurs fondations philanthropiques et mécènes.

Dans un article, *Heidi.news* explique justement en détail comment, *«pour quelques millions de plus»*, Tamedia pourrait se tailler à lui seul un quart du gâteau fédéral, soit 22,8 millions de francs par année pendant dix ans.

Pour un avenir viable

Republik, mais aussi *Infosperber*, la *Wochenzeitung* ou *Bon pour la tête*, entre autres, comptent parmi les membres fondateurs de l'Union des médias d'avenir, une enseigne prometteuse. Cette union, née en 2017, fait face à la grande organisation professionnelle qu'est l'Union suisse des éditeurs de journaux, créée en 1899, qui réunit une centaine d'entreprises produisant environ 300 publications, en majorité plus ou moins complètement disponibles en ligne.

Sur son site, cette faîtière de la presse adresse un vibrant appel aux parlementaires pour qu'ils maintiennent ensemble les trois volets du *«paquet media»* proposé par le Conseil fédéral. Appel développé par le directeur de l'Union des éditeurs de journaux dans un long plaidoyer publié dans la *NZZ*. Et cela même si les versions digitales demeurent sous le seuil de rentabilité.

En effet, les éventuelles recettes publicitaires vont en majeure partie dans la caisse des grandes plateformes internationales du type Google et autres GAFAM. Ou plus modestement chez Teads, société luxembourgeoise qui gère les annonces en ligne pour le compte de diverses sociétés de télévision et de nombreux journaux tels *The Washington Post*, *The Guardian*, *L'Express*, *Corriere della Sera* ou *NZZ*.

Même si les Chambres devaient finalement approuver lors de la session d'automne le projet de loi sur l'aide aux médias en ligne, leurs éditeurs n'échapperont pas à l'urgente réflexion sur les modèles d'affaires durablement applicables à la presse digitalisée.

Projet de loi Covid-19: pour que le parlement reprenne (enfin) la main

Cette semaine, les débats parlementaires sur le projet de loi Covid-19 auront lieu au Conseil national et au Conseil des États. Précisions sur les mécanismes juridiques de l'urgence en démocratie helvétique

Raphaël Mahaim - 06 septembre 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/37277

Gouverner le pays par voie d'ordonnance, en urgence. Voilà qui sonne bien étrange(r) pour le Suisse rompu au train-train des lois sujettes à référendum et à de longues consultations tous azimuts.

Le fameux 49.3, article constitutionnel utilisé par les gouvernements français en délicatesse avec leur majorité parlementaire, pas en Suisse, non merci; la suspension du parlement pour un temps